



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 13 avril 2023

Objet : Modification de l'avenant financier 2022 avec l'association « Centre d'action et de développement culturel-Una Volta »

Date de la convocation : 7 avril 2023

Date d'affichage de la convocation : 7 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize du mois d'avril à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 28

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur PAOLI Jean-François ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Madame CARRIER Marie-Dominique ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur LINALE Serge ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur TIERI Paul à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame ORSINI-SAULI Laura à Monsieur LUCCIONI Don Petru ;
Madame COLOMBANI Carulina à Madame PIPERI Linda ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Madame LACAVE Mattea ;
Madame TIMSIT Christelle à Madame MANGANO Angelina ;
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Madame SALGE Hélène.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Madame Mattea Lacave élue secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1611-4 ;

Vu la convention triennale et pluripartite d'objectifs et de soutien aux activités de l'association « Centre d'action et de développement culturel – Una Volta » 2019-2021 n° 19/09 DAC en date du 26 février 2019 passée entre la Collectivité de Corse, la commune de Bastia et l'association centre d'action et de développement culturel « Una Volta » ;

Vu la délibération de notre collectivité 2022/JAN/01/02 en date du 27 janvier 2022 approuvant la prorogation en 2022 de la convention triennale d'objectifs et de soutien aux activités 2019-2021 de l'association « Centre d'action et de développement culturel Una Volta » ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 11 avril 2023 ;

Considérant l'approbation de la prorogation de la convention d'objectifs et de soutien aux activités 2019-2021 entre l'association « Centre d'action et de développement culturel Una Volta » la Ville de Bastia et la Collectivité de Corse et d'un avenant 2022 ;

Considérant la modification du montant de la participation financière 2022 de la collectivité de Corse à l'association Una Volta en lui octroyant une subvention d'un montant de 365 000 € pour la réalisation de son programme d'activités comme indiqué dans l'avenant financier joint en annexe ;

Considérant qu'il s'agit d'une bonification de 40 000 € ;

Considérant que cela modifie l'avenant financier approuvé lors du conseil municipal du 27 janvier 2022 par notre collectivité ;

Considérant que cela n'engendre aucune implication financière pour la ville de Bastia qui a déjà versé l'intégralité de la subvention 2022 à l'association.

Après avoir entendu le rapport de Madame Mattea LACAVE,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité

Article 1 :

- **Approuve** l'avenant financier 2022 à la convention d'objectifs et de soutien aux activités 2019-2021 et la prorogation en 2022 de l'association « Centre d'action et de développement culturel Una Volta ».

Article 2 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant financier 2022 modifié tel que figurant en annexe et tous documents s'y rapportant.

Article 3 :

- **Précise** que les autres termes de la délibération n°2022/01/JAN/02 demeurent inchangés.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 26/04/2023

Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.